



Paris, le 31/12/2009

FACTURE

N° FACTURE : 2009 – 01165

N° TVA : EXONERE

ADHERENT : Evelyne REVELLAT STROPIANO

N° FORMATEUR : 11 7541035 75

FORMATIONS	QTE	DATE	COUT UNITAIRE
Module 1 : Veille technique juridique (7H)	1	17/09/2009	270.00€
Module 2 : Epargne Financière (6H)		.././2009	150.00€
Module 3 : Valorisation des entreprises (6H)		.././2009	150.00€
Module 4 : Nouveautés, réformes, lois fisc. (6H)		.././2009	150.00€
Module 5 : Epargne salariale et retraites (6H)		.././2009	150.00€
FORFAIT 3 MODULES (module 1 + 2 modules au choix)		---	470.00€

TOTAL NET A PAYER	---	---	270.00€
--------------------------	-----	-----	----------------

FACTURE ACQUITTEE PAR CHEQUE

Il est rappelé que l'article 53 de la loi NRE du 15 mai 2001 impose aux professionnels d'indiquer sur leurs factures les délais de règlement consentis ainsi que les intérêts appliqués en cas de retard. Ce texte impose également l'application de ces taux dès lors qu'un délai raisonnable ne serait pas respecté.

En l'état, le délai minimum avant application d'un taux de 0,4% par mois est de 120 jours calendaires.

David CHARLET
Président ANACOFI / ANACOFI-CIF

ANACOFI - CIF
38 rue de Liège
75008 PARIS
Tél. 01 40 02 00 80
Siret : 497 943 639 00011

38 rue de Liège - 75008 PARIS – Tél : 01.40.02.00.80

email : anacofi-cif@wanadoo.fr site : www.anacofi.asso.fr

N° CNIL : 1173949 – N° Siret anacofi : 490476 835 00023 – N° Siret anacofi-cif : 497 943 639 00029